



AUTRE

## Coronavirus : quels changements dans la collecte des déchets sur le territoire de la CARL ?

Depuis le 16 mars dernier des mesures de confinement liées à la pandémie de Coronavirus Covid-19 sont entrées en vigueur sur le territoire national. A la CARL comme ailleurs, la priorité est de protéger tant nos agents que nos administrés.

*Publié le 07 avril 2020*

Dans ce contexte sanitaire, il est important que la continuité des collectes des déchets soit assurée. Toutefois ces mesures entraînent quelques changements.

## LES COLLECTES DES DÉCHETS

La Riviera du Levant mobilise l'ensemble de ces services afin d'assurer la continuité des collectes des déchets tout en encourageant l'engagement et les gestes éco-responsables des habitants du territoire.

- **Poubelles grises et jaunes :** Les collectes des poubelles grises (Ordures Ménagères Résiduelles) et des poubelles jaunes (Emballages Ménagers Recyclables) -bacs gris et jaunes- sont maintenues. Toutefois des ajustements de fréquence peuvent intervenir en cas de nécessité.

Afin d'assurer une collecte saine pour tous, il est plus que jamais indispensable d'être conciliant envers les agents qui restent mobilisés pour effectuer leur mission durant cette période "particulière" :

- en utilisant des sacs poubelles -correctement fermés- à l'intérieur des bacs gris,
- en évitant de déposer des déchets au sol ou aux côtés des bacs gris.

- **Encombrants et déchets verts :** les collectes sont suspendues.
- **Bornes d'Apport Volontaire :** la collecte des BAV (Borne d'Apport Volontaire) se poursuit sur le territoire communautaire. Dans le contexte sanitaire actuel, il est conseillé de se protéger les mains lors de la manipulation des opercules.
- **Bacs roulants :** la livraison de bacs roulants est interrompue jusqu'à nouvel ordre (bacs gris et jaunes). De même les interventions sur ceux-ci sont interrompues.

## LES DÉCHÈTERIES

**L'accès aux déchèteries communautaires** (Sainte-Anne, Saint-François et la Désirade) est **interdit jusqu'à nouvel ordre**, afin d'être en accord avec les dispositions de lutte contre le Coronavirus et les interdictions de déplacement formulée par le Gouvernement.

Les déchets destinés à la déchèterie doivent donc être conservés à domicile le temps que les conditions sanitaires se rétablissent.

**Ne surtout pas :**

- **Les mettre dans les bacs jaunes ou gris**
- **Les abandonner dans la rue ou dans la nature**
- **Les brûler (pour rappel : il est interdit de brûler des végétaux)**

Il est plus que jamais indispensable que chacun participe à la réduction du volume des déchets et de privilégier les gestes éco-responsables tels que :

- **respecter les règles habituelles de tri et de dépôt des déchets ménagers**
- **ne pas encombrer les aires d'objets encombrants.**

Consultez le guide du tri : <https://bit.ly/2wr1vBl>.



**LA RIVIERA DU LEVANT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER-SAINTE ANNE-SAINTE FRANÇOIS-LA DESIRADE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**  
93 Bd du Général de Gaulle  
97190 Le GOSIER  
0590 48 47 47  
carl@rivieradulevant.fr

**HORAIRES :**  
lundi, mardi et jeudi :  
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;  
mercredi et vendredi :  
07h30 - 13h00